IMT Nuremberg Archives

H – 4991

International Court of Justice

F974

VI N/1 Paris, den 1.6.43.

An
Abteilung VI/B zur Kenntnis
IV/J zum Verbleib

Betr.: Italiener zur Judenfrage

Vorg.:

Es wird hiermit der Bericht des ~~AG./VM/Gel.M.A.~~...379... zur Auswertung im Original/~~in Uebersetzung~~ überreicht. ~~Es wird gebeten, diesen Bericht nach Bearbeitung an VI N/1 zurückzusenden und die evtl. nichtausgewerteten Stellen besonders kenntlich zu machen.~~

Stellungnahme des Sachbearbeiters bei VI N/1:

Der Sachbearbeiter bei VI N/1:
A. Müller

Haltung der Ital. zur J. Frage.

A 103757

~~103717~~

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
RF Exhibit 1544
Filed August 2nd 1946

H4991 – 0002

H4991 – 0003

379.

- ATTITUDE DES AUTORITES ITALIENNES A L'EGARD DES JUIFS -

Un grand nombre de juifs se sont réfugiés dans la zone d'occupation italienne, et particulièrement dans la région de NICE. Ils déclarent que les autorités françaises sont plus sévères envers eux que les italiens. Pourtant .....

Une organisation est créée à NICE, qui porte le nom d'Office. Il est dirigé par le juif italien DONATI Angelo, ancien Directeur de la Banque Italo-Française à NICE, boulevard Victor-Hugo, commanditaire du Cintra-Voguade.

Cet Office se trouve à la Synagogue, 24, boulevard Dubouchage à NICE. DONATI est assisté dans sa tâche de défense des juifs de toute nationalité par un juif d'origine allemande nommé ENGELSTEIN.

Par ailleurs, un certain LIPPMAN, huissier à NICE, est chargé officieusement des relations entre les juifs et les italiens. LIPPMAN est, d'autre part, en relation avec la fameuse Duchesse d' ABRANTES, indicatrice du non moins fameux COTTONI.

La liaison entre l'Office et les juifs qui arrivent clandestinement dans la zone d'influence italienne fuyant l'occupation allemande est faite par un certain SABO qui adresse les juifs à l'Office où on leur indique comment, sans s'adresser aux autorités françaises, ils peuvent avoir directement de l'autorité italienne un permis de séjour.

SABO, de nationalité serbe, est un indicateur de la Police française. Il semble bien que pour avoir exagéré la fabrication de fausses cartes d'identité il pourrait avoir, avant peu, des difficultés avec la police.

En ce qui concerne, d'autre part, le passage de la zone interdite dans la zone d'occupation italienne, les juifs ont aussi de grandes facilités : DOUBINSKI, Président du Comité Israélite de NICE, résidant à l'Hôtel Roosevelt, rue du Maréchal Joffre à NICE, aurait reçu des autorités d'occupation 2.000 sauf-conduits en blanc. Il est chargé lui-même de les répartir à ceux des juifs qui prétendent en avoir besoin.

2

A 103758

° ° °

D'autre part, on nous signale que les autorités italiennes ont recherché toutes les personnalités ayant en ITALIE des fonctions importantes avant le régime fasciste. Il leur était demandé de regagner leur Patrie, l'impunité leur étant acquise.

Dans la région de NICE, les deux ex-sénateurs : DEIMAS et FACHINETTI, dont on connaît les relations avec le Comte SFORZA en AMERIQUE, ont été ainsi sollicités. Ils ont refusé de réintégrer l'ITALIE. Ils ont alors été conduits à

H4991 - 0004

GENES par la police italienne où (ce dernier point sous réserves) les plus grands égards leur étaient réservés.

Le comte SFORZA que nous venons de citer est un F.·.M.·. , ex-ministre de l'Intérieur en ITALIE avant MUSSOLINI, qui présidait avant-guerre un Comité anti-fasciste à NEW-YORK et qui serait actuellement en SUISSE.

31 Mai 1943.

S.R. du PARTI.

A 103759

H-4991

RF 1544

Filed August 21, 1946

103716

A 103756

RF 1544

3

H4991 – 0005